

RC exploitation pour tous les clubs affiliés

GARANTIES et montants couverts

RCE : Dommages corporels 2,5M€ / Dommages matériels 1,5M€ non indexés

OC : 50.000€

PJ : couvert

Franchise dégâts matériels : 173,53€

Nous vous proposons la même tarification pour l'ensemble des clubs soit : le nombre de personne est exprimé en équivalent temps plein

1) max 3 personnes : 190 € TTC (l'ensemble des personnes du club fait max 120 h par semaine)

2) max 5 personnes 274 € TTC (l'ensemble des personnes du club fait max 200 h par semaine)

Nous vous proposons d'y inclure la clause suivante adaptée aux exigences du service réassurance et décret Wallon :

*« La Compagnie indemnisera exclusivement les victimes d'accident provenant de la manipulation d'armes dans l'enceinte du stand, quelle qu'en soit la cause
En ce qui concerne l'écolage ou la manipulation des armes à feu, sont compris dans l'assurance les dommages occasionnés par ricochets, par les déviations imprévisibles des projectiles, de même que ceux causés par les armes utilisées à l'insu de leurs propriétaires ou abandonnées momentanément ou confiées à la garde d'une personne quelconque dans l'enceinte du stand.*

La garantie est étendue aux dommages causés aux tiers par des armes mises à la disposition des tireurs par les clubs.

La Compagnie garde cependant son recours contre l'auteur de l'accident, autre que les assurés membres du club de tir.

Elle s'engage à prévenir, par recommandé, le Bourgmestre de la commune et le fonctionnaire chargé de la surveillance, un mois avant de cesser de couvrir le risque

De plus, nous précisons que nous dérogeons à l'article 1.C des conditions générales qui précise ce qui suit :

C. Dans le cadre de la garantie Exploitation, nous ne vous assurons pas pour :

1. les dommages résultant de l'usage, de la détention ou de la manipulation d'explosifs, de munitions ou d'engins de guerre ;

Cette garantie est donc acquise.

Je tiens à préciser que si le club souscrit 2 garanties, il y aura une réduction de 10 % de la prime RC exploitation (soit 171 € ou 246 €)

Si le club souscrit 3 garanties, il y aura une réduction de 15 % de la prime RC exploitation (soit 161 € ou 232 €)

Sont considérés comme garantie : les assurances automobile, incendie, accident, rc exploitation, accident de travail, assurance RC management.

Pour plus d'informations, prenez directement contact avec nous.

Bien à vous.

Benoît Bottin
Assurances Mosanes
0473/684294